



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3261

Lyon 6e - Parc de la Tête d'Or, Porte des Enfants du Rhône - Restauration du portail place du Général Leclerc - Opération 06016007 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20012

Direction de la Construction

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3261 - LYON 6E - PARC DE LA TETE D'OR, PORTE DES ENFANTS DU RHONE - RESTAURATION DU PORTAIL PLACE DU GENERAL LECLERC - OPERATION 06016007 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2017/2939 du 29 mai 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 «*Conservation Espaces publics/verts 2015-2020*», programme n° 20012.

Il a été constaté des désordres sur l'un des portails monumentaux d'entrée du parc de la Tête d'Or, connu sous le nom de « porte des Enfants du Rhône ». Des éléments de décor se désolidarisent, mettant en péril la sécurité du public. Le portail a été provisoirement sécurisé par la pose de poutres métalliques liaisonnant les couronnements aux portails et de filets.

Ce portail a été construit au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, sur le modèle des grilles de la place Stanislas à Nancy. Il a été protégé au titre des monuments historiques (inscription à l'inventaire supplémentaire) le 4 novembre 1982.

Il est envisagé de procéder à la restauration complète du portail en le sécurisant et en garantissant la stabilité de ses différents constituants. Ses éléments seront débarrassés du plomb et de l'amiante dont la présence a été relevée lors de sondages.

Par ailleurs, l'éclairage de mise en valeur sera repris (dépose – repose).

Enfin, l'accessibilité de cette entrée du parc sera améliorée.

Ce portail comporte plusieurs portes. Chacune pourra être manœuvrée indépendamment des autres, en fonction des besoins.

Après consultation, conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics, les études ont été confiées au cabinet LR & Associés.

Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet détaillé (APD) est de 980 000 €TTC (valeur juillet 2017).

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20012.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/2939 du 29 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier, bâtiments ;

### **DELIBERE**

1 – Le lancement de l'opération n° 06016 007 « Parc de la Tête d'Or, Porte des Enfants du Rhône / Restauration du portail » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation Espaces publics/verts 2015-2020 », programme 20012.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20012 , AP n° 2015-1, opération n° 06016007, et imputées aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 45 422 €
- 2017 : 20 378 €
- 2018 : 690 000 €
- 2019 : 224 200 €

3 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY